



THIONVILLE > FENSCH

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 18 décembre 2019 à 18h00, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Étaient présents :

M. THOUVENIN J.-Marie	M. ZENNER Bernard	M. HERGAT Michel	M. BARBE Jérôme
M. BALCERZAK Roland	Mme CONTRERAS Céline	M. PETERMANN Mathieu	M. BAUR Denis
M. DI BARTOLOMEO R	Mme FRIIO Marie-Rose	M. PHILIPPE Lionel	M. LORENTZ Maurice
M. NOEL Guy	Mme CEDAT-VERGNE N.	M. LA VAULLEE J.-Pierre	M. LEUBE Michel
M. VOUIN Jean-Pierre	M. VUILLEMARD Patrick	M. ANDRE René	M. BECKER Patrick
M. FERRERO Marc	M. GANDECKI Claude	Mme RENAUX Patricia	M. SAPIN Bruno
M. SCHITZ Denis	M. WALTER Jean-Marie	Mme BEY Michèle	M. FRIJO Antoine
M. GREINER Philippe	M. HEYERT Jean-Marc	M. HOLSENBURGER A.	M. JURCZAK Serge
Mme KHAMASSI Kheira	M. LAVAUT José	M. MEDVES Jean-François	M. PERON Patrick
Mme SPERANDIO F.	M. TOCZEK Jean-Paul		

Procurations :

M. CINO Frédéric	a donné procuration à	M. JURCZAK Serge
M. BOGUET Henri		M. ANDRE René
M. LOUIS Jean-Charles		M. BECKER Patrick
M. CHRISTNACKER D.		Mme RENAUX Patricia
M. MIZZON Jean-Marie		M. SCHREIBER Roger
Mme ZYDEK Christine		M. NOEL Guy
Mme BRIER Marcelle		M. SAPIN Bruno
M. OCTAVE Henri		M. MEDVES Jean-François

Absents excusés :

M. KLOP Jean	M. LEBOURG Gérard	M. PERLATI Daniel
M. SZUREK Michel	Mme SASSELLA Sylvie	M. LANGENFELD Guy
M. IORIO Antoine		

Absents non excusés :

M. LATTWEIN Jean-François	M. WANNINGER J.-Marc	M. DORVEAUX Lionel
Mme FICARRA Béatrice	M. BROUILLET Laurent	

La séance débute à 18h12.

Début de la séance :

Membres en exercice : 58
Présents : 33
Procurations : 8
Absents : 17

Installation de Mme BEY au point 2. Arrivée de M. GREINER au cours du point 3

A partir du point 3 :

Membres en exercice : 59
Présents : 35
Procurations : 8
Absents : 16

Au cours du point 4, sortie de M. BAUR

A partir du point 4 :

Membres en exercice : 59
Présents : 34
Procurations : 8
Absents : 17

A partir du point 6 :

Au cours du point 6 retour de M. BAUR et arrivée de M. BARBE.

M. BAUR, M. BECKER, M. PETERMANN, M. SAPIN membre du CA de la SODEVAM ne participent pas au vote.

Membres en exercice : 59
Présents : 36
Procurations : 8
Absents : 15

A partir du point 8 :

Au cours du point 8, arrivée de M. PERRON et de M. LORENTZ

Membres en exercice : 59
Présents : 38
Procurations : 8
Absents : 13

Pour le vote du point 10 :

M. BARBE (PDG de Trans Fensch) ne participe pas à la prise d'acte.

Membres en exercice : 59
Présents : 38
Procurations : 8
Absents : 13

A partir du point 13 :

Au cours du point 13, arrivée de Mme CEDAT-VERGNE

Membres en exercice : 59
Présents : 39
Procurations : 8
Absents : 12

A partir du point 21 :

Au cours du point 21, sortie de M. FERRERO

Membres en exercice : 59
Présents : 38
Procurations : 8
Absents : 13

La séance est levée à 19h05.

Assistaient en outre :

Mme AUBURTIN-COLNOT Isabelle, directrice générale du SMiTU
M. ANDRE Cédric, directeur adjoint du SMiTU
M. DIMEL Sébastien, responsable des finances du SMiTU
M. VAUTRELLE Alexandre, responsable juridique du SMiTU
Mme SCHLIENGER Sylvaine, chargée de mission PDU et Citézen du SMiTU
M. DEFAZIO Jérémy, chargé de communication et marketing du SMiTU

POINT 19 – DELIBERATION N° 2019/78 - RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DU DELEGATAIRE TRANS FENSCH

Vu l'article L.1413-1 (1°) du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel la commission consultative des services publics locaux examine chaque année le rapport mentionné à l'article L.1411-3 du même code ;

Vu l'article L.1411-3 Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Dès la communication du rapport mentionné à l'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 susmentionnée, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. » ;

Vu l'article 38.1 du contrat d'exploitation de la SPL Trans Fensch qui stipule que « l'Exploitant remet à l'Actionnaire, chaque année, un rapport portant sur l'exercice précédent. Celui-ci doit être présenté au plus tard le 31 Mai de l'exercice suivant et contient notamment :

- les données comptables afférentes à la totalité des opérations entrant dans le présent contrat,
- un rapport sur la qualité du service,
- une annexe permettant à l'Actionnaire d'apprécier les conditions d'exploitation du service.

Considérant le rapport d'activités de la SPL Trans Fensch annexé à la présente délibération ;

Considérant que ce rapport permet notamment d'apprécier les données comptables, la qualité du service ainsi que les conditions d'exploitation du service ;

Considérant que ce rapport se présente sous la forme d'un rapport général d'exploitation de l'année 2018 comprenant notamment l'aspect social, économique, l'aspect sociétal, l'aspect environnemental ainsi que les perspectives. Il est accompagné de résultats chiffrés pour l'exercice 2018 comprenant notamment l'offre kilométrique, le compte de résultat, l'inventaire des biens, le parc de véhicule et la sous-traitance ;

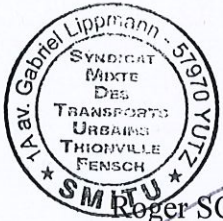
Le Bureau Syndical du 27 novembre 2019 et la commission Transport et réseau du 9 décembre ont pris acte du rapport d'activité 2018 de Trans Fensch.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le mardi 3 décembre 2019 et a pris acte du rapport d'activités 2018 de Trans Fensch.

Il est demandé au Comité Syndical de prendre acte du rapport d'activité 2018 du délégataire Trans Fensch.

Le Comité Syndical prend acte du rapport d'activité de la Société Publique Locale Trans Fensch.

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 19 Décembre 2019
Le Président



Roger SCHREIBER